

RAPPORT ANNUEL

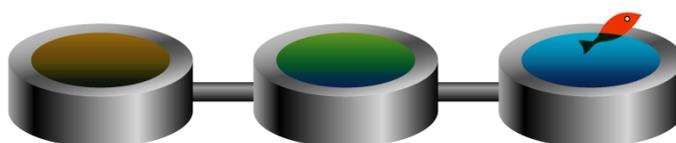
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA FLUME ET DU PETIT BOIS
1 rue de Macéria – 35520 LA MÉZIÈRE**



Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif
pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.22245
du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.	Caractérisation technique du service public d'assainissement collectif	3
1.1	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
1.2	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
1.3	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
1.4	PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
1.5	NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
1.6	VOLUMES FACTURÉS.....	4
1.7	CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
1.8	OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES	6
1.9	CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	8
1.10	GLOSSAIRE	8
2.	Tarifcation et recettes du service public d'assainissement collectif	9
2.1	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	9
2.2	FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE.....	10
2.3	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10
2.4	PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris la redevance modernisation	10
2.5	RECETTES D'EXPLOITATION	11
3.	Indicateurs de performance du service d'assainissement collectif	12
3.1	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESÉAU	12
3.2	CONFORMITÉ DE LA COLLECTE	13
3.3	CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION	13
3.4	CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION	13
3.5	CONFORMITÉ DE L'ÉVACUATION DES BOUES	13
4.	Financement des investissements du service d'assainissement collectif.....	14
4.1	ETUDES ET TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2019	14
4.2	ÉTAT DE LA DETTE	14
4.3	AMORTISSEMENTS RÉALISÉS.....	14
4.4	PRÉSENTATION DES PROJETS A L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	15
5.1	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ	15
6.	Prix global de l'eau et de l'assainissement	15
6.1	PRIX ASSAINISSEMENT DE RENNES METROPOLE	16
7.	Synoptique du réseau d'assainissement	17

1. Caractérisation technique du service public d'assainissement collectif

1.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Depuis sa création en janvier 2001, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) des eaux usées de la Flume et du Petit Bois regroupe les communes de GÉVEZÉ, LA MÉZIÈRE, PARTHENAY DE BRETAGNE et VIGNOC.

Une convention a été signée le 27 novembre 2007 entre le SIA et la Mairie de MELESSE, concernant la collecte et le traitement des effluents de la commune de MELESSE situés dans la ZAC de Cap Malo.

Au 1^{er} janvier 2015, la Communauté d'agglomération rennaise est devenue Métropole. Ce nouveau statut a impliqué le transfert obligatoire de la compétence Assainissement à l'échelon métropolitain.

Ainsi, les communes de GÉVEZÉ et PARTHENAY DE BRETAGNE ont quitté le SIA afin de transférer leur compétence à RENNES METROPOLE (RM). Les eaux usées de ces 2 communes continuent à être traitées à la station d'épuration intercommunale du SIA.

1.2 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (en Equivalent-Habitants)

En 2024, la population raccordée à la station est estimée à :

- 7 162 EH soit 430 kg/j de charge en pollution organique (DBO5) correspondant à la charge moyenne sur toute l'année. Voir graphique page 7.
- 10 018 EH soit 601 kg/j de charge en pollution organique (DBO5) correspondant à la CBPO (Charge Brute de Pollution Organique) calculée sur la semaine la plus chargée de l'année.

Rappel : la station du SIA est dimensionnée pour 15 500 EH.

1.3 CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

De 01/2005 à 12/2016, contrat d'affermage de 12 ans avec VEOLIA sur 4 communes.

De 01/2017 à 12/2022, contrat d'affermage de 06 ans avec VEOLIA sur 2 communes (LA MÉZIÈRE et VIGNOC).

De 01/2023 à 12/2028, contrat d'affermage de 06 ans avec STGS sur 2 communes (LA MÉZIÈRE et VIGNOC).

Avenant 1 du 12-06-2024 : modification de l'inventaire et du programme de renouvellement sans incidence financière sur les tarifs du contrat.

Avenant 2 du 06-11-2024 : modification du programme d'investissement (pose tracker et pose système lavage dans les canaux des débitmètres) et d'exploitation (analyses).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes de GÉVEZÉ et PARTHENAY sont gérées par RM et son prestataire de service : SAUR (2017 à 2019) puis SUEZ (2020 à 2023). RM gère en régie ces 2 communes au 1^{er} janvier 2024.

1.4 PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société STGS sont principalement :

Gestion du service	Permanence du service. Application du règlement de service.
Gestion des abonnés	Facturation. Traitement des doléances clients.
Contrôle des branchements privés	Au moment de la vente et des travaux de raccordement. Contrôle des métiers de bouche depuis 2017.
Mise en service	Des branchements suite aux contrôles.
Entretien et fonctionnement	Des installations (réseaux, branchements, postes de relèvement, station d'épuration).
Renouvellement	Des canalisations, ouvrages, matériels.

La collectivité prend principalement à sa charge :

Investissement	Des ouvrages de collecte, de relèvement et de traitement.
----------------	---

Le SIA garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

1.5 NOMBRE D'ABONNEMENTS

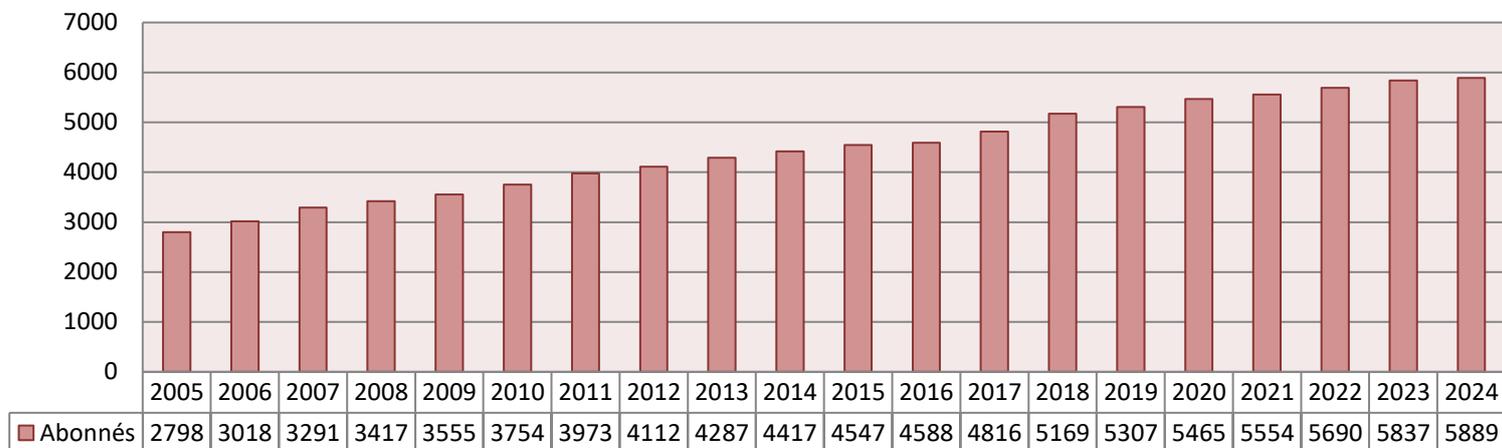
Année	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés	5 465	5 554	5 690	5 837	5 889

5 889 abonnés dont :

- SIA : 2 898 (2 220 à LA MÉZIÈRE* et 678 à VIGNOC) gérés par le SIA,
- RM : 2 991 (2 370 à GÉVEZÉ et 621 à PARTHENAY) gérés par RM. (*Données de Rennes Métropole*).

* les 125 abonnés de MELESSE (Cap Malo) sont comptabilisés dans les abonnés de LA MÉZIÈRE.

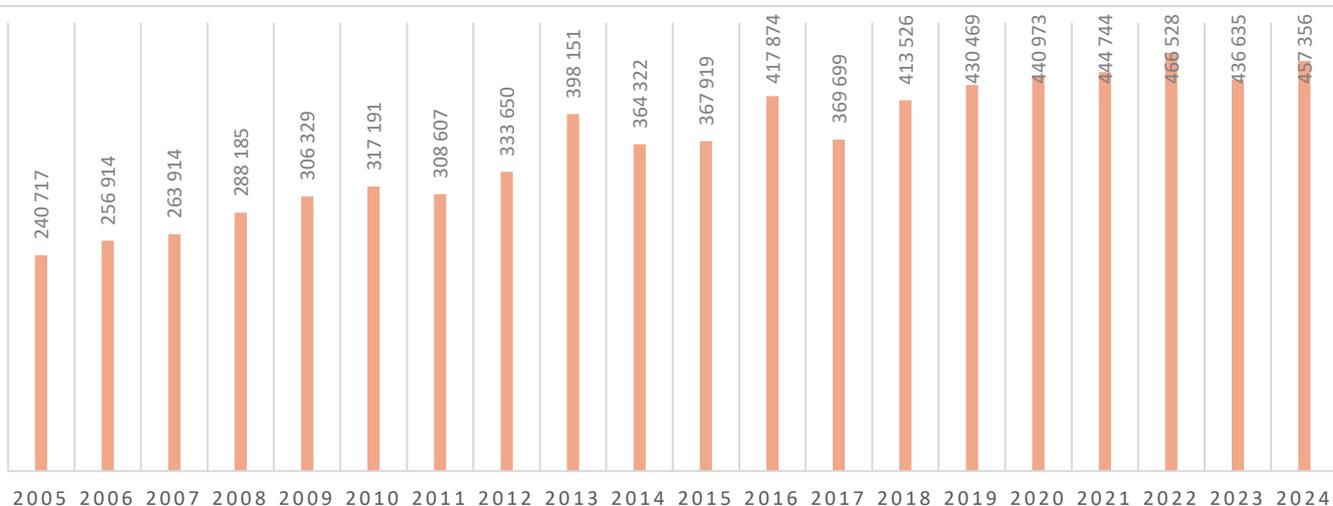
Evolution du nombre total d'abonnements



1.6 VOLUMES FACTURÉS

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes facturés aux abonnés (m ³)	440 973	444 744	466 528	436 635	457 356
Nombre d'abonnés	5 465	5 554	5 690	5 837	5 889
Volume moyen par abonné (m ³ /abonné)	80,69	80,08	81,08	74,80	77,66

Evolution des volumes facturés (m³) aux abonnés



457 356 m³ dont SIA (236 568 m³) : LA MÉZIÈRE* (189 614 m³) + VIGNOC (46 954 m³),
 dont RM (220 788 m³) : GÉVEZÉ (174 863 m³) + PARTHENAY (45 925 m³).

* les 10 251 m³ de MELESSE sont comptabilisés dans les volumes de LA MÉZIÈRE.

Evolution des eaux claires parasites

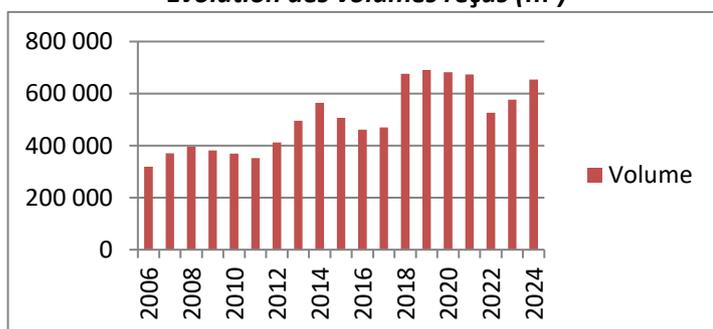
L'importance des eaux claires parasites peut être approchée selon le tableau suivant :

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Volumes reçus à la station (m ³)	319 375	370 840	396 818	381 425	369 054	352 390	412 218	495 637	564 388	507 036
Volumes facturés (m ³)	256 914 81%	263 914 71%	288 185 73%	306 329 80%	317 191 86%	308 607 88%	333 650 81%	398 151 80%	364 322 65%	367 919 73%
Différence (m ³)	62 461 19%	106 926 29%	108 633 27%	75 096 20%	51 863 14%	43 783 12%	78 568 19%	97 486 20%	200 066 35%	139 117 27%

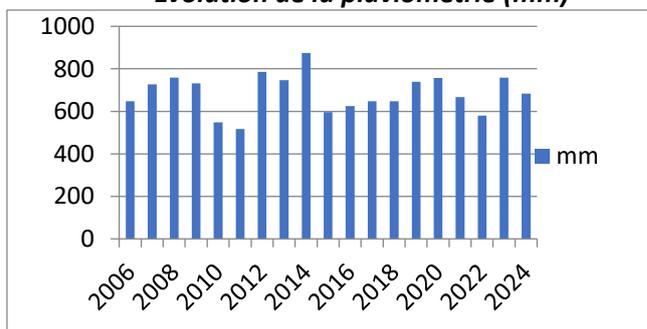
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes reçus à la station (m ³)	461 503	470 027	675 847	691 110	681 899	673 318	526 709	576 673	654 344
Volumes facturés (m ³)	417 874 91%	369 699 79%	413 526 61%	430 649 62%	440 973 65%	444 744 66%	466 528 89%	436 635 76%	457 356 70%
Différence (m ³)	43 629 9%	100 328 21%	262 321 39%	260 641 38%	240 926 35%	228 574 34%	60 181 11%	140 038 24%	196 988 30%

Un diagnostic du réseau d'eaux usées (comprenant la quantification et localisation des apports parasites) a été réalisé sur les 4 communes : campagnes des nappes basses en octobre 2016 et campagnes des nappes hautes de fin mars à début mai 2017. Voir au **4.4** : Liste des travaux réalisés par le SIA suite aux conclusions du diagnostic.

Evolution des volumes reçus (m³)



Evolution de la pluviométrie (mm)



Les valeurs des volumes reçus en 2015-2016-2017 sont sous-estimées (débitmètre défaillant en entrée station). Les Normales de pluviométrie (de 1991 à 2020) sont de 670 mm/an à Rennes St-Jacques (source Météo France).

Importations et Exportations d'effluents

Total des importations d'effluents en 2024 : 0 m³. Total des exportations d'effluents en 2024 : 0 m³

1.7 CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE

Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Année	2021	2022	2023	2024
Linéaire de réseau séparatif (km) hors branchements	41,5 sans RM	41,5 sans RM	47,0 sans RM	49,3 sans RM

L'augmentation du linéaire 2023 et 2024 provient de la mise à jour du plan SIG de STGS (changement d'exploitant en 2023 et réseaux rétrocédés au SIA).

Le réseau d'eaux usées 2024 du SIA comprend 49,3 km dont :

- 45,8 km de canalisations gravitaires et 1316 regards,
- 03,5 km de canalisations de refoulement,
- et 6 postes de relèvement dont 1 pour la station (*Détails au 1.9 et Synoptique du réseau au 7*).

Le linéaire de réseaux non rétrocédés au SIA (6050 ml) est détaillé en page 12.

Hydrocurage : le contrat avec STGS prévoit 4000 ml/an de curage.

Année	2021	2022	2023	2024
Contrat (ml)	3000 (VEOLIA)	3000 (VEOLIA)	4000 (STGS)	4000 (STGS)
Réalisé (ml)	2912	7051	4666	3671

Inspection télévisée : le contrat avec STGS prévoit 3000 ml/an de passage caméra.

Année	2021	2022	2023	2024
Contrat (ml)	2000 (VEOLIA)	2000 (VEOLIA)	3000 (STGS)	3000 (STGS)
Réalisé (ml)	1223	2786	3187	2616

Les linéaires d'hydrocurage et d'inspection télévisée sont lissés sur la durée du contrat.

Tous les linéaires prévus seront réalisés pendant la durée du contrat (janvier 2023 à décembre 2028).

1.8 OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le SIA gère un ouvrage d'épuration : une seule station d'épuration intercommunale mise en service depuis juin 2005 qui collecte et traite les effluents des quatre communes :

- LA MÉZIÈRE - VIGNOC (Communes du SIA, Communauté de Communes du Val d'ille-Aubigné),
- GÉVEZÉ - PARTHENAY DE BRETAGNE (Communes de Rennes Métropole).

Il existe une Convention de 2007 avec MELESSE pour la collecte et le traitement de ses effluents de Cap Malo. Toutes les EU du bourg de LANGOUET seront raccordées sur le réseau EU de transfert de RM (tronçon Vignoc-Gévezé) puis traitées dans la station du SIA. Mise en service prévue en décembre 2025.

Traitement des effluents

Type de station : Mise en service de la station en 2005 avec travaux de modification en 2019.

- Filière Eau : Traitement biologique par boues activées + clarificateur (pas de modification en 2019).
Ajout d'un Filtre tertiaire en 2019 en sortie du clarificateur, avant rejet à la rivière.
- Filière Boues : Centrifugeuse + Serre de séchage solaire (supprimée en 2019) + Silo à boues liquides.
En 2019, serre transformée en hangar désodorisé (500 m²) pour stocker (hauteur : 1,60 m) les boues déshydratées et chaulées. Centrifugeuse conservée et silo à boues 300 m³ conservé.

Adresse et Commune d'implantation : Les Mottais à LA MÉZIÈRE 35 520.

Coordonnées GPS: 48.193380, -1.774990. Parcelles cadastrales: C1130, 1132, ... Surface grillagée: 10 900 m².

Capacité nominale : 15 500 Equivalent-Habitants (EH).

La population raccordée à la station d'épuration est estimée à 7 162 EH en 2024.

Capacités nominales d'épuration (voir Glossaire au 1.10)

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NK	Pt	Débit
Capacité	930 kg/j	2325 kg/j	1395 kg/j	232 kg/j	62 kg/j	3520 m ³ /j avec pluie de 20 mm/j

Prescriptions de rejet de l'arrêté préfectoral du 13 mai 2004 et de l'arrêté préfectoral de renouvellement du 30 juillet 2018 pour une durée de validité de 20 ans.

Milieu récepteur du rejet: La rivière « La Flume », affluent de la Vilaine.

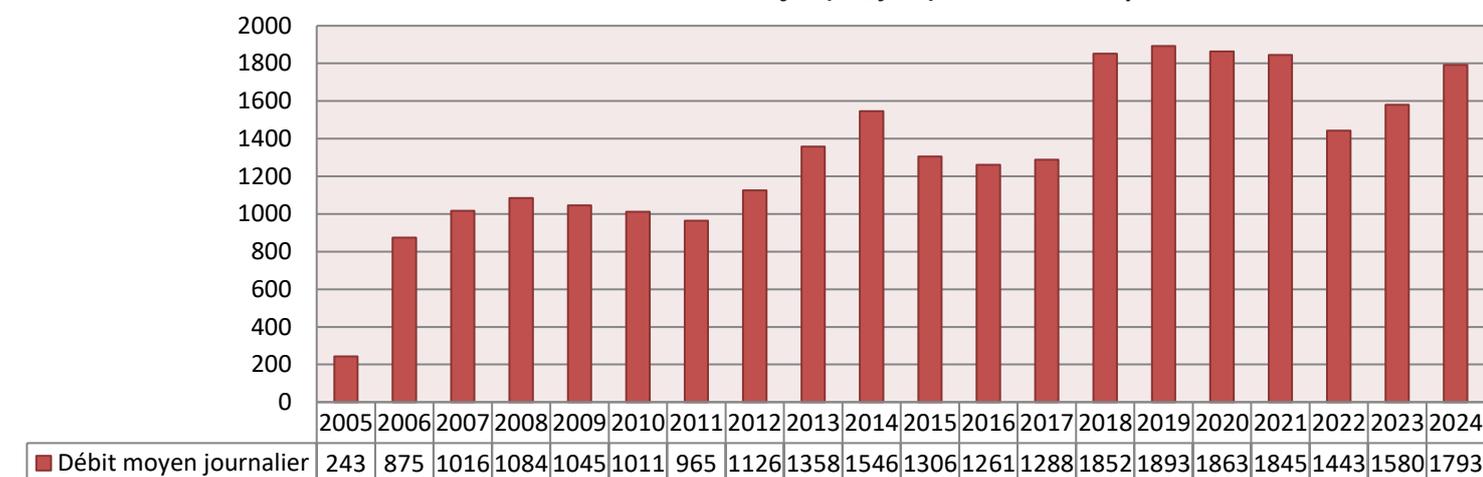
Concentration maximale (mg/litre)	DBO5	DCO	MES	NK	NGL	Pt	NH4
Moyenne/jour/bilan en étiage*	15	60	20				
Moyenne/jour/bilan hors étiage	20	80	20				
Moyenne/an en étiage*				5	10	0,8	2
Moyenne/an hors étiage				10	15	1,0	5

*La période d'étiage est du 1^{er} mai au 30 novembre.

Charges reçues par l'ouvrage en 2024

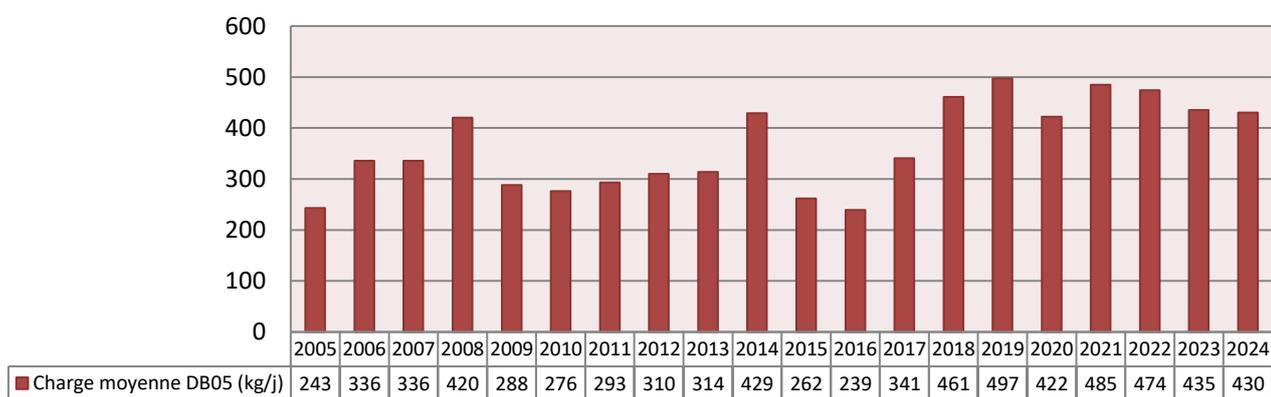
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NK	NGL	Pt	Débit
Concentration annuelle moyenne (mg/l)	3,0	22,8	3,2	2,3	5,9	0,7	1793 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	98,5%	95,8%	98,5%	96,9%	92,4%	93,0%	

Evolution des débits reçus (m³/jour) à la station d'épuration



La station d'épuration fonctionne à 51% de son débit nominal

Evolution des charges reçues en DBO5 (pollution organique)



La station d'épuration fonctionne à 46% de sa charge nominale

Quantité de boues issues de cet ouvrage en 2024

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Boues brutes évacuées (m ³)	470	610	1 055	808	934
Soit boues évacuées (tonnes de Matières Sèches)	99	171	240	155	185
dont envoyées en épandage agricole à 19,8% siccité	82 (83%)	100%	100%	100%	100%
dont envoyées en compostage à 20,6% siccité	17 (17%)	0	0	0	0
dont envoyées en incinération à ... siccité	0	0	0	0	0

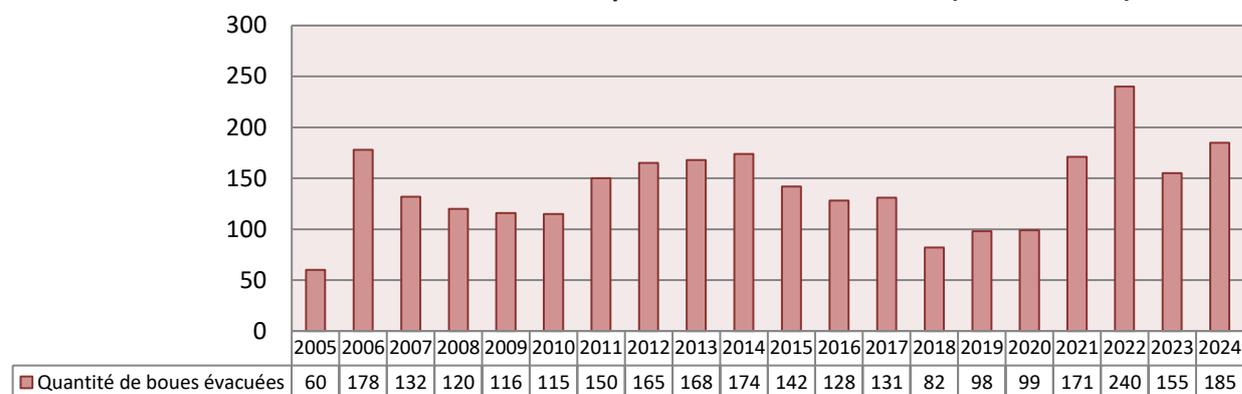
Afin de fiabiliser la mesure de production de boues (pour répondre à la Police de l'eau), l'exploitant STGS (depuis janvier 2023) a souhaité vérifier cette production de boues depuis la création de la station en 2005. STGS confirme au SIA un écart réel/théorique de 5% pour 2023. Cet écart est le plus faible depuis 2006.

A partir de début 2019, des travaux ont été réalisés à la station d'épuration :

- pour fiabiliser la filière boues (projet de boues chaulées),
- et améliorer la qualité du rejet en phosphore (pose d'un traitement tertiaire).

Voir réalisation des travaux au 4.1.

Evolution de la quantité de boues évacuées (tonnes de MS)



Les sous-produits du traitement

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Refus de dégrillage	20,8 t	9,6 t	9,6 t	10,0 t	10,15 t
Sables	4,0 t	0 t	4,2 t	0 t	0 t
Graisses	7 m ³	6 m ³	18,4 m ³	24,0 t	10,0 t

- Les refus de dégrillage sont évacués en centre d'incinération (collecte OM).
- Les sables sont évacués en centre de stockage de déchets ultimes.
- Les graisses sont évacuées dans une autre station d'épuration (Avranches).

1.9 CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Énergie consommée (kwh)	2021	2022	2023	2024
1 station d'épuration + PR Général	709 115	613 210	529 332	531 146
Postes de Relèvement (PR)	(7 PR) 23 949	(7 PR)* 20 495	(5 PR) 26 239	(5 PR) 27 341
TOTAL	733 064	633 705	555 571	558 487

(7 PR)* dont 2 PR supprimés courant 2022.

Un tracker solaire a été mis en service fin juillet 2025 par STGS sur le site de la station d'épuration.

Les Postes de Relèvement (PR) du SIA : voir Synoptique des PR au 7

NOM	Année de mise en service	Nombre de pompes	Débit des pompes (m ³ /h)	Trop-plein	Observations
PR Cap Malo Golf	2003	2	4 + 4	oui	En bordure RD28, côté Golf
PR Cap Malo Général	2002	2	39 + 43	non	Arrivées importantes d'eaux parasites et graisses
PR La Bourdonnais	2016	2	4 + 4	non	
PR Les Cavrettes	2006	2	6 + 6	non	
PR Le Clos Harel	1999	2	10 + 10	oui	
PR La Fontaine	1996				PR supprimé le 14-04-2022
PR La Beauvairie	2000				PR supprimé le 24-03-2022
PR Général	2005	3	130/pompe	oui	PR proche de la station d'épuration

Aucun déversement EU dans le milieu en 2024 par le trop-plein des PR.

1.10 GLOSSAIRE

EH : Equivalent-habitant.

MS : Matières sèches.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours (1 EH rejette 60 grammes de DBO5 par jour).

DCO : Demande chimique en oxygène (150 g/EH/j).

MES : Matières en suspension (70 g/EH/j).

NK : Azote Kjeldhal (15 g/EH/j).

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total (3 g/EH/j).

2. Tarification et recettes du service public d'assainissement collectif

2.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Tarif Collectivité : SIA de la Flume et du Petit Bois

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Délibération du SIA	Fixation des tarifs de la redevance assainissement
2004	Tarifs 2005 : 29,27 € HT/an (Abonnement) + 1,56 € HT/ m ³ (Consommation).
20 décembre 2005	Tarifs 2006 : 29,85 € HT/an (+2%/2005) + 1,59 € HT/m ³ (+ 2%/2005). Maintien des tarifs jusqu'à fin 2010.
09 décembre 2010	Tarifs 2011 : 29,85 € HT/an (0%/2010) + 1,430 € HT/m ³ (- 10%/2010).
15 décembre 2011	Tarifs 2012 : 29,85 € HT/an (0%/2011) + 1,360 € HT/m ³ (- 5%/2011).
29 novembre 2012	Tarifs 2013 : 29,85 € HT/an (0%/2012) + 1,290 € HT/m ³ (- 5%/2012).
14 novembre 2013	Tarifs 2014 : 29,85 € HT/an (0%/2013) + 1,225 € HT/m ³ (- 5%/2013).
16 octobre 2014	Tarifs 2015 : 25,00 € HT/an (- 16,2%/2014) + 1,225 € HT/m ³ (0%/2014).
24/09/2015 – 27/10/2016 – 14/09/2017 25/10/2018 – 07/11/2019 – 14/10/2020 08/12/2021 – 25/10/2022	Tarifs 2016 – 2017 – 2018 – 2019 – 2020 – 2021 – 2022 – 2023 : 25,00 € HT/an + 1,225 € HT/m ³ (Maintien des tarifs de 2015).
25 octobre 2023	Tarifs 2024 : 25,00 € HT/an (0%/2023) + 1,00 € HT/m ³ (- 18,4%/2023).
06 novembre 2024	Tarifs 2025 : 25,00 € HT/an + 1,00 € HT/m ³ (Maintien des tarifs de 2024).

Tarif Exploitant : contrat de DSP dont les tarifs sont indexés annuellement par un coefficient

De 2005 à 2016, les tarifs de l'exploitant VEOLIA sont : 22€ HT/an + 0,67 € HT/m³, base 2005.

De 2017 à 2022, les tarifs de l'exploitant VEOLIA sont : 27€ HT/an + 0,79 € HT/m³, base 2017.

L'avenant 2 du contrat a pris effet en 2021 : les nouveaux tarifs sont 27€ HT/an + 0,98 € HT/m³, base 2017.

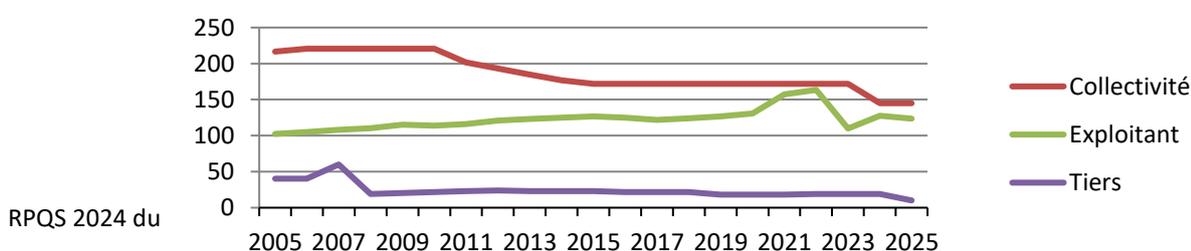
De 2023 à 2028, les tarifs de l'exploitant STGS sont : 29,50€ HT/an + 0,67 € HT/m³, base 2023.

Tarif Tiers : Agence de l'eau

Les taxes et redevances sont fixées par l'organisme concerné (Agence de l'eau).

Evolution des composantes du tarif € HT pour une facture de référence de 120 m³

Année	Collectivité €	Exploitant €	Tiers €	Total € HT	TVA %
2005	216,47	102,40	40,20	359,07	5,50
2006	220,65	104,88	40,08	365,61	5,50
2007	220,65	108,09	60,00	388,74	5,50
2008	220,65	110,52	19,20	350,37	5,50
2009	220,65	115,28	20,40	356,33	5,50
2010	220,65	113,90	21,60	356,15	5,50
2011	201,45	116,18	22,80	340,43	5,50
2012	193,05	120,78	24,00	337,83	7,00
2013	184,65	123,24	22,80	330,69	7,00
2014	176,85	125,06	22,80	324,71	10,00
2015	172,00	126,58	22,80	321,38	10,00
2016	172,00	124,90	21,60	318,50	10,00
2017	172,00	121,80	21,60	315,40	10,00
2018	172,00	124,10	21,60	317,70	10,00
2019	172,00	126,90	18,00	316,90	10,00
2020	172,00	130,53	18,00	320,53	10,00
2021	172,00	157,14	18,00	347,14	10,00
2022	172,00	163,52	19,20	354,72	10,00
2023	172,00	109,90	19,20	301,10	10,00
2024	145,00	127,79	19,20	291,99	10,00
2025	145,00	123,52	10,08	278,60	10,00
2005 à 2025	- 33,0%	+ 20,6%	- 74,9%	- 22,4%	+ 81,8%



2.2 FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2024, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant STGS s'élèvent à 0 € HT (42,50 € HT en 2022 avec VEOLIA).

2.3 PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB). Son montant est calculé chaque année par l'AELB. Elle est unique sur l'ensemble du service.

La redevance « Modernisation des réseaux de collecte » sera remplacée en 2025 par « Performance des systèmes d'assainissement collectif ». Son montant est fixé par l'AELB à 0,084€/m³ pour 2025. Il sera recalculé chaque année par l'AELB selon la performance du système d'assainissement collectif (réseaux, postes et station).

Redevance de l'Agence de l'eau	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
Modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0,16	
Performance des systèmes d'assainissement collectif (€/m ³)		0,084

Le taux de TVA est passé à 7% en 2013 puis à 10% depuis 2014.

2.4 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris la redevance modernisation/performance

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

Désignation	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation
PART DE L'EXPLOITANT (TVA à 10%)			
Part fixe (€ HT/an): Abonnement ordinaire*	34,31	33,16	- 3,3%
Part proportionnelle (€ HT/m ³):	0,779	0,753	- 3,3%
PART DE LA COLLECTIVITÉ (TVA à 10%)			
Part fixe (€ HT/an): Abonnement ordinaire*	25,00	25,00	0,0%
Part proportionnelle (€ HT/m ³):	1,000	1,000	0,0%
REDEVANCES ET TAXES (TVA à 10%) : Agence de l'eau			
Modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m ³)	0,16		
Performance des systèmes d'assainissement collectif (€ HT/m ³)		0,084	- 47,5%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Pour trouver les valeurs du tableau suivant (Composantes de la facture 120 m³), par exemple de l'Exploitant 2024 : il faut ajouter la Part fixe ci-dessus (abonnement 34,31€/an) + Part proportionnelle ci-dessus (consommation 0,779€/m³ x 120 m³/an) soit un total de 127,79€ HT/an pour 120 m³.

Composantes de la facture de 120 m³ d'un usager

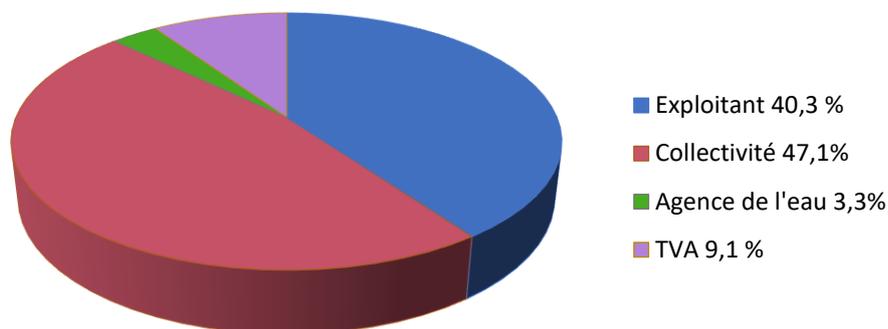
Montant en €	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation	Prix du m ³ 2025
Exploitant HT (a)	127,79	123,52	- 3,3%	
Collectivité HT (b)	145,00	145,00	0,0%	
Total HT (a+b)	272,79	268,52	- 1,6%	2,24€/m³
Agence de l'eau HT (c)	19,20	10,08	- 47,5%	
Total HT (a+b+c)	291,99	278,60	- 4,6%	2,32€/m³
TVA (10%)	29,20	27,86	- 4,6%	
Total TTC	321,19	306,46	- 4,6%	2,55€/m³

Année 2025 Exploitant + Collectivité : 268,52 € HT soit 2,24 € HT/m³ (2,27 € en 2024).

Année 2025 Exploitant + Collectivité + Agence de l'eau : 278,60 € HT soit 2,32 € HT/m³ (2,43 € en 2024).

Le taux de TVA est passé à 5,5% en 2011, à 7% en 2012-2013 puis à 10% depuis 2014.

Répartition au 1er janvier 2025 de la facture 120 m³



2.5 RECETTES D'EXPLOITATION

Recettes de la collectivité

	2022	2023	2024
Facturation des abonnés	434 206 €	404 212 €	567 585 €*
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)**	0 €	11 500 €	17 750 €
Transport et épuration des effluents de Rennes Métropole	13 349 €	13 306 €	13 940 €
TOTAL des recettes	447 555 €	429 018 €	599 275 €

* Facturation 2024 dont 541 453€ de STGS et 26 132€ de VEOLIA.

** PFAC non demandée fin 2021 à cause du changement de trésorerie début 2022. Non demandée en 2022. Demandée en 2023 pour 2021. Demandée en 2024 pour 2022-2023.

Recettes de l'exploitant

	2022	2023	2024
TOTAL recettes liées à la facturation des abonnés du SIA	365 627 €	290 105 €	315 235 €

Récupération de la TVA

	2022	2023	2024
Récupération de la TVA au SIA	60 019 €	2 451 €	1 338 €

3. 3. Indicateurs de performance du service d'assainissement collectif

3.1 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESÉAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (selon Rapport Annuel du Délégué).

Les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompes, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 02 mai 2007.

			Nombre de points	Points obtenus
		absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
A	➔	existence du plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
A	➔	mise à jour du plan au moins annuelle ;	5	5
B*	➔	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (linéaire, diamètre, matériau) ;	15	15
B	➔	date ou période de pose de chaque tronçon ;	15	13
C**	➔	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	15	15
C	➔	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs ...) ;	10	10
C	➔	inventaire des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte ;	10	10
C	➔	dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux ;	10	10
C	➔	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	10
C	➔	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	10
C	➔	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement des canalisations ;	10	10
		TOTAL	120	118

* partie B comptabilisée que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A.

** partie C comptabilisée que si 40 points minimum ont été obtenus pour la partie A et B.

Le linéaire de réseaux NON RÉTROCÉDÉS au SIA est détaillé ci-dessous :

SITE	COMMUNE	LONGUEUR	OBSERVATIONS
Zone de Cap Malo	La Mézière - Melesse	2200 ml	Problème d'arrivée d'eaux parasites et de graisses dans les réseaux EU. Réseaux posés de 2003 à 2012.
Lotissement du Domaine du Cap	La Mézière - Melesse	2390 ml	Le réseau EU traverse le terrain de golf sur 210 m. Réseau posé dans golf en 2007, dans lotissement en 2012.
ZA de la Bourdonnais (rue des Joncs)	La Mézière	180 ml	Problème d'arrivée d'eaux parasites dans le réseau EU. Réseau posé en été 2022 par CCVIA.
ZA de Beauséjour	La Mézière	1280 ml	Réseau posé en 2004.
		TOTAL : 6050 ml	

Tous ces réseaux sont raccordés à la station d'épuration du SIA.

3.2 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police de l'Eau considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

3.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

Par rapport à la réglementation générale – arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police de l'Eau considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

3.4 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Par rapport à la réglementation générale – arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police de l'Eau considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

	2023	2024
Conformité à la directive européenne	100%	100%
Conformité à l'arrêté préfectoral	100%	100%

3.5 CONFORMITÉ DE L'ÉVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur (valorisation agricole, compostage, incinération, décharge agréée).

Les refus de dégrillage ne sont pas pris en compte. Ils sont évacués en site d'incinération. Les *quantités évacuées sont indiquées au 1.8 - les sous-produits de traitement.*

	2023	2024
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%

Un nouveau plan d'épandage des boues a été validé par la DDTM en septembre 2017 :

Il comprend 7 agriculteurs répartis sur 288 ha épandables.

Cette surface correspond aux besoins de la station d'épuration à 100% de charge.

Pour rappel, la station fonctionne à 46% de sa charge nominale en 2024 (*voir page 7*).

En 2020, 2 agriculteurs ont quitté le plan d'épandage, enlevant ainsi 98 ha au plan d'épandage.

L'exploitant STGS s'engage à valoriser la totalité des boues chaulées en agriculture suivant le plan d'épandage. Si la valorisation agricole n'est pas possible, l'exploitant doit les valoriser en compostage sans plus-value.

4. Financement des investissements du service d'assainissement collectif

4.1 TRAVAUX RÉALISÉS-FACTURÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Objet des travaux	Montant TTC
1 - La Mézière_Beaucé : études et travaux pour extension réseau EU (420 ml). Solde études	6 440 €
2 - Vignoc_Allée des Roses : études et travaux pour extension réseau EU (80 ml). Solde études	3 600 €
3 - La Mézière_Ecole PJH : études et travaux pour dévoiement réseau EU (145 ml)	77 370 €
4 - Vignoc_Etang (proche Villouyère) : études et travaux pour dévoiement réseau EU (110 ml).	48 130 €
5 - Vignoc_Villouyère : études et travaux pour extension réseau EU (315 ml).	84 570 €
6 - Vignoc_La Bruère-le Tertre : études de faisabilité pour extension réseau EU (990 ml).	9 240 €
TOTAL des études et travaux (facturation)	229 350 €

Rappel : des travaux à la station d'épuration ont commencé à partir de début 2019 pour une durée de 8 mois :

- sur la filière boues : la serre solaire a été supprimée et transformée en hangar clos (avec désodorisation intérieure) pour stocker les boues déshydratées et chaulées. Toutes les boues produites seront évacuées en épandage.
- sur la filière eau : installation d'un traitement tertiaire (filtre à tambour) sur la canalisation de rejet à la rivière afin de répondre aux nouvelles exigences (surtout en phosphore) de l'arrêté préfectoral de rejet.
- le montant des travaux pour la modification des 2 filières était de 1 473 570€ TTC (total des 9 entreprises).
- l'Agence de l'eau a versé au SIA une subvention de 263 000€ répartie en 2 fois (au démarrage des travaux en 2019 et à la réception des travaux en 2020).

4.2 ÉTAT DE LA DETTE

- 1 emprunt en cours (2005 à 2025) avec une Dette en Capital à l'origine de 1 748 500 €,
 - Dette en Capital au 01-01-2024 : 232 646 €,
- En 2024, le SIA a remboursé les 2 dernières échéances (2024 et 2025).
- Annuité 2024 : 122 492 € dont 114 356 € Capital + 8 136 € Intérêts,
 - Annuité 2025 : 118 388 € dont 118 290 € Capital + 98 € Intérêts,
 - Dette en Capital au 01-01-2025 : 0 €.

4.3 AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	103 539 €	129 265 €	248 244 €

4.4 PRÉSENTATION DES PROJETS 2025 A L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant TTC du BP
1 - La Mézière_Allée de Betton : réhabilitation réseaux EU (250 ml). A rembourser à la Commune.	42 080 €
2 - STEP : pose pompe par STGS dans silo à boues	22 200 €
3 - STEP : études pour panneaux solaires pour le SIA	10 000 €
4 - La Mézière_Rue de la Garenne : études et travaux pour remplacement réseau EU (315 ml)	248 000 €
5 - La Mézière_Rue de la Fontaine : études et travaux pour remplacement réseau EU (125 ml)	110 000 €
6 - La Mézière_Rue du Chêne Hamon : études et travaux pour gainage réseau EU (85 ml)	40 000 €
7 - Vignoc_Voie de la Liberté : réparation branchement sur réseau EU	5 500 €
TOTAL des projets 2025	477 780 €

Pour information, des travaux EU sont prévus sur 3 ans par l'entreprise MARC : marché total de 743 354 € TTC

- dont 362 860 € TTC en 2025 : LM (rue de la Garenne, rue de la Fontaine, rue du Chêne Hamon) et V (Voie de la Liberté).
- dont 185 560 € TTC en 2026 : LM (place Maignan, rue de la Fontaine, rue des Quatre Roses, impasse de la Perrière, rue de la Garenne, rue Dupont des Loges, rue du Camp des Anglais et réseau entre rue de la Garenne/allée du Bois de la Garenne).
- dont 194 934 € TTC en 2027 : LM (rue des Acacias, rue des Mimosas et partie Est de l'allée du Bois de la Garenne).

Liste des travaux réalisés par le SIA suite aux conclusions de 2017 du diagnostic du réseau d'eaux usées :

Date Travaux	Commune	Adresse	Réseaux remplacés	Réseaux chemisés	Regards remplacés	Regards réhabilités par intérieur
2018	LA MEZIERE	Rue Duc Jean IV et rues voisines	46 ml	974 ml		
2021	LA MEZIERE	Rue de Dinan-Allée Bouexière		242 ml		8
2021	LA MEZIERE	Rue de Macéria-Passage du Verger	195 ml	110 ml	6	1
2021	LA MEZIERE	Rues diverses				7
2021	VIGNOC	Square du Pré Neuf	41 ml		3	
2021	VIGNOC	Allée Camélias-Primevères-Roses		255 ml		
2021	VIGNOC	Rues diverses			1	6
TOTAL			282 ml	1581 ml	10 regards	22 regards

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

	2022	2023	2024
Montants des abandons de créance*	1854 €	484 €	4778 €**

* données selon Rapport Annuel du Délégué.

** dont 611€ pour VEOLIA (La Mézière) et 4167€ pour SAUR (Vignoc).

6. Prix global de l'eau et de l'assainissement

Le taux de TVA en assainissement est passé de 5,5% (2011), à 7% (2012-2013), et à 10% (depuis 2014).

Le taux de TVA en eau potable est conservé à 5,5%.

Le tableau suivant présente l'évolution des Collectivités et Exploitants qui gèrent les Eaux Usées (EU) et l'Eau Potable (AEP) sur les 4 communes raccordées à la station d'épuration :

SIA : SIA de la Flume, 1 rue de Macéria - 35520 LA MÉZIÈRE

RM : Rennes Métropole,

EBR : Eau du Bassin Rennais,

LA MOTTE... : S.I d'adduction d'eau de la Motte aux Anglais,

CCVIA : Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné,

SAUR,

VEOLIA.

			LA MÉZIÈRE	VIGNOC	GÉVEZÉ	PARTHENAY
EU	2005 à 2014	Collectivité	SIA	SIA	SIA	SIA
	2015 à 2025		SIA	SIA	RM	RM
	2005 à 2014	Exploitant (E)	VEOLIA (E)	VEOLIA (E)	VEOLIA (E)	VEOLIA (E)
	2015	ou	VEOLIA (E)	VEOLIA (E)	VEOLIA (E)	VEOLIA (E)
	2016	Prestataire (P)	VEOLIA (E)	VEOLIA (E)	VEOLIA (E)	VEOLIA (E)
AEP	2017 à 2019	Collectivité	EBR	LA MOTTE...	EBR	EBR
	2020		EBR	CCVIA	EBR	EBR
	2021 à 2024		EBR	EBR	EBR	EBR
	2017 à 2024	Exploitant	VEOLIA	SAUR	VEOLIA	SAUR
	2025	Régie	EBR	EBR	EBR	EBR

6.1 PRIX ASSAINISSEMENT DE RENNES METROPOLE

Le tableau suivant présente les tarifs de l'assainissement de RENNES METROPOLE (RM) pour les communes de GEVEZE et PARTHENAY DE BRETAGNE depuis la prise de la compétence en 2015 par RM :

- Abonnement ordinaire (habitation) pour une consommation de référence de 120 m³
- Tarifs selon délibérations de RM
- Pas de TVA à RM.

Année	COLLECTIVITE (RENNES METROPOLE)					EXPLOITANT		TOTAL (a+b)		Evolution N+1/N
	Abonnement €/an	Consommation				TOTAL (a)	TOTAL (b)	TOTAL (a+b)		
		0 à 10 m ³ (€/m ³)	11 à 50 m ³ (€/m ³)	51 à 100 m ³ (€/m ³)	101 à 150 m ³ (€/m ³)	RM €/120 m ³	EXPLOITANT €/120 m ³	€/120 m ³	€/m ³	
2015	25,00	1,225	1,225	1,225	1,225	172,00	126,58	298,58	2,49	
2016	18,48	1,11	1,11	1,11	1,11	151,68	124,90	276,58	2,30	↓
2017	43,08	2,01	2,01	2,01	2,01	284,28	0	284,28	2,37	↑
2018	35,90	1,92	1,92	1,92	1,92	266,30	0	266,30	2,22	↓
2019	28,72	0	2,02	2,02	2,16	253,72	0	253,72	2,11	↓
2020	21,54	0	1,87	1,87	2,04	230,64	0	230,64	1,92	↓
2021	14,36	0	1,72	1,72	1,91	207,36	0	207,36	1,73	↓
2022	7,18	0	1,62	1,62	1,91	191,18	0	191,18	1,59	↓
2023	0	0	1,52	1,52	1,91	175,00	0	175,00	1,46	↓
2024	0	0	1,65	1,65	2,24	193,30	0	193,30	1,61	↑
2025	0	0	1,62	1,91	2,75	215,30	0	215,30	1,79	↑
2026										

7. Synoptique du réseau d'assainissement

